



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 27707

Texte de la question

M. Benoist Apparu interroge M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur les perspectives pour les prochaines années du secteur français des congrès. Selon l'Association professionnelle internationale des centres de congrès, la France, qui était en 2006 au 4e rang des pays de destination en termes de nombre de manifestations reçues, a reculé au 5e rang en 2007. De même, Paris a reculé à la 4e place alors qu'elle était en deuxième position l'année précédente. Il souhaiterait donc savoir quelles sont les actions entreprises ou envisagées pour renforcer la position de la France en matière d'accueil des congrès internationaux.

Texte de la réponse

Les données de l'International Congress and Convention Association (ICCA) précisent en effet que pour l'organisation de congrès, la France est en 5e position en 2007, précédée par les États-Unis, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni. Paris se situe en 4e position après Vienne, Berlin et Singapour. Pour améliorer la compétitivité à l'offre française, le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre délégué au tourisme, avaient, dès décembre 2006, mis en place un comité national de pilotage des foires, salons et congrès, lieu de concertation entre les professionnels et les pouvoirs publics. Cette instance s'est dotée d'un programme de travail au premier rang, auquel figure un plan d'internationalisation du secteur préconisant les initiatives bénéficiant d'un soutien des pouvoirs publics et en recourant plus largement aux programmes d'Ubifrance. Les départements ministériels concernés ont pris des mesures afin de répondre aux besoins exprimés par les professionnels du secteur de l'industrie des rencontres et événements professionnels : préparation de textes réglementaires concernant la reconnaissance internationale des salons ; travaux pour permettre la comparabilité des statistiques internationales avec les acteurs nationaux et internationaux ; désignation d'un interlocuteur sectoriel pour les foires et salons à Ubifrance ; mesures d'étude pour clarifier et élargir l'éligibilité des salons internationaux français à l'assurance prospection de Coface ; enfin, renforcement de l'action de communication de maison de la France pour valoriser la dimension économique de cette filière, notamment auprès des relais d'opinion français et étrangers. Le 28 janvier 2008, Christine Lagarde, et Luc Chatel, secrétaire d'État à la consommation et au tourisme, ont participé aux premières assises nationales de l'industrie des rencontres et événements professionnels au parc des expositions de Paris-Nord-Villepinte. Lors de cette manifestation, ont été signés des accords de rapprochement entre les activités congrès de la chambre de commerce et d'industrie de Paris et d'Unibail-Rodamco, et a été lancée l'extension du parc de Paris-Nord-Villepinte. Ces initiatives répondent ainsi à une ambition partagée par les pouvoirs publics : disposer d'une filière d'excellence dans ce domaine d'activités pour donner à la France et à la région Île-de-France les moyens de conserver une position de premier plan sur ce marché hautement concurrentiel.

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27707

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6048

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8798